



# Ville de Marnay

## PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 22 janvier 2024

**Sous la présidence de Vincent BALLOT, Maire de Marnay**

Membres présents : BALLOT Vincent – BERÇOT Françoise - DARROY Bernadette – DUTILLEUL Bernard - FASSET Jean-Louis – MADIOT Bernadette – MERCIER Mélanie – MORCHE Bernard – MOUCHOT Yves – THIELLEY Bénédicte - ZANGIACOMI Pierre

Absente excusée : MADIOT Bernadette (arrivée 21h15)

Pouvoirs : GROSJEAN Sandrine à MERCIER Mélanie - RONDOT Jérémy à MOUCHOT Yves - GIRARD Bernard à BALLOT Vincent

M.DUTILLEUL Bernard a été nommé secrétaire.

Quorum :

Nombre de conseillers municipaux convoqués :15

Nombre de conseillers pour quorum : 8

Nombre de conseillers municipaux présents : 11

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour:

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/12/2023 ;
- Ecole départementale de Musique : convention année scolaire 2023/2024 ;
- Projets d'investissements 2024 : dépôt des demandes de subventions DETR/DSIL, fonds vert, conseil départemental, autres financeurs (travaux de Rénovation énergétique du secrétariat de mairie, réaménagement de l'atelier communal, étude de mise en conformité chauffage salle culturelle, aire de jeux pour enfants)
- Dépose du réseau BT ENEDIS rue des Prés Moncey ;
- Modification des statuts de la communauté de communes du Val Marnaysien : ajout de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) » ;
- Convention avec le Département pour la transmission des fichiers MAJIC3 ;
- Convention cadre avec le CDG 70 ;
- Fixation du taux horaire des agents communaux pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers ;
- Questions diverses.

Monsieur le Maire demande l'ajout du point suivant à l'ordre du jour : Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté

**Vote : 14 pour**

**1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 12/12/2023**

M. le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le compte-rendu de la précédente séance du 12 décembre 2023

Aucune observation n'est formulée.

**Vote : 14 pour**

**2. Ecole départementale de Musique : convention année scolaire 2023/2024**

Depuis 2002, la commune de Marnay se charge des frais liés à l'école départementale de musique et met les locaux à disposition ainsi que les charges inhérentes (chauffage, électricité...). L'absence d'intérêt porté par la communauté de communes sur ce sujet nous amène à penser une péréquation en fonction du nombre d'enfants provenant de chaque village. En effet, sur les 22 enfants fréquentant cette école de musique, seuls deux sont de Marnay et il n'est pas logique que celle-ci se substitue à la commune d'origine. C'est pourquoi, nous enverrons à chaque commune une demande de participation en fonction du nombre d'enfants provenant de celle-ci. En attendant, et pour ne pas mettre en péril cet enseignement bénéfique à la culture musicale et l'épanouissement de nos enfants, la commune de Marnay signe la convention et espère que la solidarité intercommunale jouera son rôle dans les prochains temps.

**Vote : 14 pour**

**3. Projets d'investissements 2024 : dépôt des demandes de subventions DETR/DSIL, fonds vert, conseil départemental, autres financeurs (travaux de Rénovation énergétique du secrétariat de mairie, réaménagement de l'atelier communal, étude de mise en conformité chauffage salle culturelle, aire de jeux pour enfants)**

Les projets investissements pour l'année 2024 font l'objet de demande de subventions. Il s'agit

- De l'installation de rayonnages pour l'atelier communal (suite aux dernières informations aucune subvention ne peut être octroyée pour ce dossier)
- De la mise en conformité de la répartition des fluides de la salle Anne Frank (une étude sera réalisée en 2024 pour des travaux en 2025 et dépôt des dossiers l'an prochain) ,
- De la rénovation énergétique du secrétariat, (doublage des fenêtres à l'intérieur pour ne pas dégrader l'aspect historique extérieur, le devis pour 6 fenêtres doit prochainement nous arriver), demandes de subvention DETR

- De la réhabilitation de l'aire de jeux pour les enfants Place du souvenir Français (La mairie demandera également que chaque projet HLM fasse l'objet dorénavant d'une étude de réalisation d'une aire de jeux associée), demande de subvention DETR.
- De travaux d'aménagement de sécurité et développement des modes doux rue Georges Gabiot, demandes de subventions DETR, Conseil départemental pour la pose de bordures de trottoirs et Amendes de police.

**Vote : 14 voix pour.**

#### **4. Dépose du réseau BT ENEDIS rue des Prés Moncey**

M. le Maire informe qu'il a été sollicité par ENEDIS pour une mise en conformité du réseau Basse Tension rue des Prés Moncey.

En effet ce réseau a dû être mis en sécurité car il était à terre.

Deux solutions sont proposées : remise en place du réseau et réimplantation des supports bétons BT (coût : 12018.54 € TTC) ou autorisation par le conseil de la dépose du réseau BT suivie du remplacement de dernier support par un support d'arrêt réseau (coût : 4255.30 € TTC)

La deuxième solution est la plus économique et étant donné qu'aucun client n'est branché à ce réseau et qu'il n'y a pas connaissance d'un projet immobilier dans ce secteur, Monsieur le Maire propose de retenir cette solution.

**Vote : 14 voix pour.**

**Arrivée de Bernadette MADIOT à 21h15**

#### **5. Modification des statuts de la communauté de communes du Val Marnaysien : ajout de la compétence « Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) »**

Concernant la modification des statuts de la communauté de communes liée à l'annonce tardive du saisissement (à mi-mandat) du PLUi, il faut rappeler que nous souhaitons au début du mandat que la communauté de communes se saisisse de ce PLUi, ce qui nous semblait pertinent en raison du temps que ce type de travail demande. Devant l'absence de réponses sur ce sujet, la commune de Marnay a déjà entamé son PLU. De plus, le chevauchement avec le SCOT (schéma de cohérence territoriale) qui sera terminé fin octobre 2024, les obligations en rapport avec le plan ZAN (zéro artificialisation Nette des sols) mettent en question la possibilité de rendre une étude correcte à cette échéance, le calendrier ne le permettra pas. Un nombre important de communes représentant la moitié de la population semble défavorable à cette prise de compétence nouvelle, la gouvernance de la CCVM est sans doute en cause. Les divergences de vues à propos de l'aménagement du territoire entre la communauté de communes et le bourg centre (volonté de déplacer médiathèque, gestion des bâtiments du couvent de carmes ...) n'offrent pas non plus un terrain favorable à une collaboration fructueuse. La volonté de récupérer par la CCVM tout ou partie de la taxe d'aménagement sur la zone des plantes, l'absence de précision sur l'exercice du droit de préemption, l'absence de prise en compte de la SPR (zone de protection du patrimoine) dans les discussions et la qualité de service actuel sur l'instruction par la commune de l'urbanisme n'encourage pas à transférer la compétence.

En fonction de ces arguments, le Maire demande l'avis des membres du conseil sur l'ajout de cette compétence et la modification des statuts.

**Vote : 15 voix contre**

#### **6. Convention avec le Département pour la transmission des fichiers MAJIC3**

M. le Maire informe que le Département s'est engagé à favoriser l'accès aux données informatiques utiles aux missions de service public des collectivités locales, parmi lesquelles figurent les fichiers fonciers MAJIC3 issus de la DGFP.

La commune souhaite bénéficier de cette prestation, pour cela une convention doit être signée. Elle sera conclue du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2027.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de signer la convention

**Vote : 15 voix pour.**

#### **7. Convention cadre avec le CDG 70**

Monsieur le Maire explique qu'actuellement avec une diversification importante de ses missions facultatives, le CDG 70 est aujourd'hui en mesure de proposer 21 conventions différentes aux collectivités de Haute-Saône.

Dans un souci de facilitation de l'accès à ces missions facultatives, qui n'engendrent un coût pour les collectivités que si elles les utilisent, les différents services du CDG 70 ont travaillé à la mise en place d'une convention cadre unique relative aux missions facultatives du CDG 70.

En ne délibérant qu'une seule fois, les collectivités pourront s'ouvrir la possibilité de recourir à l'ensemble de l'offre des missions facultatives du CDG 70.

La convention-cadre unique relative aux missions facultatives du CDG70 entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, et arrivera à échéance au 31 décembre 2026.

Enfin les conventions qui seront désormais couvertes par cette convention cadre, et qui sont actuellement en vigueur, seront abrogées à l'entrée en vigueur de la présente convention.

Le maire demande l'autorisation de signer cette convention.

**Vote : 15 voix pour.**

#### **8. Fixation du taux horaire des agents communaux pour le compte d'un tiers ou en reprise d'un désordre causé par un tiers**

Lorsqu'une prestation des agents communaux est requise par la demande ou le compte d'un tiers, nous évaluons son coût sur la base de son salaire brut chargé. Ainsi comme chaque année le coût horaire des employés doit être fixé.

Service Technique : 29.24 euros / heure

Service Administratif : 28.16 euros / heure

**Vote : 15 voix pour.**

## **9. Adhésion à un groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne Franche-Comté**

La commune de Marnay est actuellement membre d'un groupement de commandes pour l'achat d'énergies par délibération n°2021/59 du Conseil Municipal du 11 Octobre 2021.

Le groupement de commandes dont la commune de Marnay est actuellement membre est constitué jusqu'à la date d'expiration des accords-cadres et marchés qui en sont issus, à savoir le 31/12/2027 pour le gaz naturel et le 31/12/2025 pour l'électricité.

Il est dans l'intérêt de la commune de Marnay d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est présentée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz naturel et janvier 2026 pour l'électricité.

Le Maire demande l'autorisation de signer la convention.

**Vote : 15 voix pour.**

## **9. Questions diverses**

- Le 19 février prochain à la Mairie, une réunion avec les associations Marnaysiennes concernera l'aménagement du Paquey. Des sujets tels que l'éclairage, les différents aménagements, les chemins et le contournement du plan d'eau, les activités (Paddle, pêche de nuit, tir à l'arc...), les différentes manifestations (bière qui coule, fête de la musique, carnaval...méritent une attention et une réflexion sur l'utilisation de cet endroit polyvalent et cher aux Marnaysiens.
- Le devenir des locaux de la poste (qui sera intégrée à la Maison France Service) est en question et fera l'objet prochainement d'un débat. Les projets et idées sont les bienvenues à ce sujet. Il s'agit de 650 m2 placés au centre vital du bourg.
- La Fondation du Patrimoine participera à la réfection du toit de l'église à hauteur de 20 € par centaine d'euros collectés par Dons. Une deuxième salve d'appel aux dons sera mise en place prochainement.
- La fréquentation du DR et de la France services sont en hausse.  
DR / 2022 : 3828 demandes recueillies – 2023 : 4266  
MFS / 2022 : 175 accompagnements – 2023 : 1378
- Une formation sur la Cyber-malveillance sera proposée le 21 février à la salle culturelle.
- L'office du tourisme travaille également à l'aménagement du plan d'eau sur la création d'un parcours santé et de l'installation d'un bac à chaîne permettant de contourner le plan d'eau en passant sous le pont de la déviation.
- Le projet d'installation à Marnay de l'IME géré par l'association AFSAM se poursuit, nous cherchons un terrain adéquat.
- La consultation à propos de l'état de santé des arbres est en cours, nous attendons le diagnostic.

Fin de la séance à 23h15

Le Maire,  
Vincent BALLOT

Le secrétaire de séance  
Bernard DUTILLEUL



**Liste des délibérations prises en séance du Conseil Municipal du 22/01/2024**

2024/01	EDM convention financière 2023/2024	Approuvée
2024/02	Travaux de réhabilitation d'une aire de jeux/demandes de subventions	Approuvée
2024/03	Travaux de rénovation énergétique - Hôtel de Ville demandes de subventions	Approuvée
2024/04	Travaux de sécurisation d'un point dangereux et développement mode doux demandes de subventions	Approuvée
2024/05	Dépose réseau BT ENEDIS rue des Prés Moncey	Approuvée
2024/06	Modification des statuts de la <u>ccvm</u> / ajout compétence PLUi	15 contre
2024/07	Convention avec le département pour l'utilisation du fichier MAJIC 3	Approuvée
2024/08	Convention cadre du CDG 70	Approuvée
2024/09	Coût horaire des employés communaux 2024	Approuvée
2024/10	Adhésion au groupement d'achat d'énergie	Approuvée